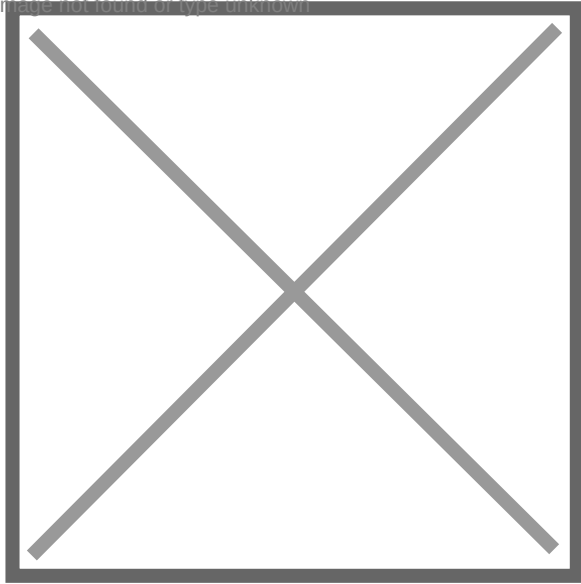


Image not found or type unknown



besoin d'info immigration travail

Par **Freyrito**, le **21/09/2024** à **16:35**

Bonjour,

Ma copine Cambodgienne qui est France pour 6 mois (VISA d'étude) souhaiterait revenir sur le territoire après son départ.

Pourrait elle revenir si elle a un travail à l'avance sur le territoire et une attestation d'hébergement fourni par ma personne ? J'ai vu qu'il y avait des minimas financiers mais je ne suis pas sûr de bien les interpréter.

Merci à vous d'éclairer ma lanterne

Par **amajuris**, le **21/09/2024** à **17:10**

bonjour,

votre copine doit se renseigner auprès d'un consulat de France, pour obtenir un titre de séjour pour exercer une activité professionnelle, il faut que ce soit pour un métier dit en tension, c'est à dire dont les postes ne sont pas pourvus en France.

quel est le métier de votre copine ?

pour un visa long séjour, le principe est que l'étranger ne soit pas à la charge de la France, en particulier, en matière de couverture maladie.

salutations

Par **Freyrito**, le **21/09/2024 à 18:00**

Ma copine travaille dans l'hôtellerie restauration, qui est en tension, mais pas encore reconnue comme tel par l'état (ce qui pourrait arriver d'ici certain temps).

Les conditions pour le visa long séjour sont étude, travail (mais en tension donc), et famille (mariage principalement) ?

Est-ce que le visa long séjour d'étude est compatible avec l'apprentissage (CFA) en restauration par exemple ?

Pour la partie mariage, j'ai vu que je pouvais faire des papiers auprès de la France, qui transmettrais les papiers au pays d'origine de ma copine, ce qui lui permettrait d'obtenir un VISA et donc revenir pour se marier et plus.